

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 27 JUIN 2023 À 18 H
AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DESJARDINS**

Sont présents : Monsieur Jacques Poulin, maire

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :
Roxane Boutet, conseillère, district n° 1
Manon Huard conseillère, district n° 2
Michael Tuppert, conseiller, district n° 3
Myriam Deroy, conseillère, district n° 4
Emmanuelle Roy, conseillère, district n° 5
Marcel Gaumond, conseiller, district n° 6

Sont également présents : Monsieur Jacques Arsenault, directeur général et greffier
Madame Linda Déchène, secrétaire de direction et greffière adjointe

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 18 h.

- 1. CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION**
- 2. ORDRE DU JOUR**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
- 3. AFFAIRES COURANTES**
 - 3.1 Mandat d'honoraires professionnels / Avant-projet et conception préliminaire / Évaluation des travaux sur la rue Boilard / GBI Experts-conseils
 - 3.2 Autorisation de signature d'un amendement à l'entente relative à la patrouille nautique du lac Saint-Joseph
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5. LEVÉE DE LA SÉANCE**

1. CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le directeur général et greffier fait un rapport verbal à l'effet que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été signifiés à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux et qu'elle est tenue selon la loi.

2. ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Tous les membres du conseil sont présents et consentent à ajouter le point :

3.3 Travaux sur la rue Gingras / Ajout de lampadaires

113-06-2023

3. AFFAIRES COURANTES

114-06-2023

3.1 Mandat d'honoraires professionnels / Avant-projet et conception préliminaire / Évaluation des travaux sur la rue Boilard / GBI Experts-conseils

ATTENDU la proposition de services et d'honoraires professionnels reçue de la firme GBI Experts-conseils, le 7 juin 2023, concernant l'objet cité en rubrique (document en annexe);

ATTENDU QUE la Municipalité est d'accord avec la description du mandat proposé par la firme GBI Experts-conseils incluant les ressources proposées, les services professionnels visés, la liste des biens livrables par la firme GBI Experts-conseils et excluant certains services et travaux d'ingénierie spécifiés à l'article 5 de la proposition;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gaumont
APPUYÉ par la conseillère Roxane Boutet
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De mandater la firme GBI Experts-conseils pour la réalisation des services mentionnés au montant forfaitaire de 29 500 \$, plus les taxes applicables;

QUE le directeur général, monsieur Jacques Arsenault, ou en son absence le directeur du Service des travaux publics, monsieur Daniel Côté, soit autorisé à signer tout document à cet effet;

QUE cette dépense soit défrayée à même un règlement d'emprunt à venir, une subvention potentielle à venir et le surplus non affecté;

QUE cette résolution abroge la résolution 111-06-2023 adoptée le 13 juin 2023.

115-06-2023

3.2 Autorisation de signature d'un amendement à l'entente relative à la patrouille nautique du lac Saint-Joseph

ATTENDU l'entente relative à la patrouille nautique du lac Saint-Joseph intervenue le 20 avril 2021;

ATTENDU QU'il y a lieu d'amender cette entente afin de prévoir que c'est la Ville de Lac Saint-Joseph qui remplacera la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier dans ses obligations pour l'été 2023 (documents en annexe);

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Huard
APPUYÉ par la conseillère Myriam Derooy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise le maire, monsieur Jacques Poulin, et le directeur général, monsieur Jacques Arsenault, à signer l'amendement à l'entente relative à la patrouille nautique du lac Saint-Joseph;

QUE cette résolution soit conditionnelle au fait que la récupération des bateaux de la Marina-à-Tangons qui sont à la dérive fasse partie intégrante des tâches de la patrouille nautique et que la réglementation municipale uniformisée soit appliquée;

QUE cette dépense soit défrayée à même le surplus non affecté.

116-06-2023

3.3 Travaux sur la rue Gingras / Ajout de lampadaires

ATTENDU les travaux de génie civil qui ont lieu présentement sur la rue Gingras;

ATTENDU QUE la Ville désire ajouter des lampadaires au plan déjà conçu;

ATTENDU la directive de chantier DC-08 soumis par GBI Experts-conseils et faisant état des coûts de 157 706,30 \$, plus les taxes applicables (document en annexe);

ATTENDU les sommes disponibles au surplus non affecté de la Ville;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert

APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumond

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le directeur général, monsieur Jacques Arsenault, à signer la directive de changement DC-08 et faisant état d'un coût de 157 706,30 \$, plus les taxes applicables, pour l'ajout de lampadaires sur la rue Gingras;

QUE cette dépense soit défrayée à même le surplus non affecté.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

À 18 h 10, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée.

Les questions ont porté sur :

1. Les travaux sur la rue Gingras.
2. Le point 3.1 Mandat d'honoraires professionnels / Avant-projet et conception préliminaire / Évaluation des travaux sur la rue Boilard / GBI Experts-conseils.

Fin de la seconde période de questions à 18 h 14.

117-06-2023

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de fermer cette session.

Le président lève l'assemblée à 18 h 14.

Jacques Poulin, maire

Jacques Arsenault, greffier
CRHA